



Arrêté du Maire  
Ville de Concarneau - Département du Finistère  
Arrondissement de Quimper

« Concert - Ty Forn »

Service Voirie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

Arrêté temporaire n° 2024-488

**LE MAIRE de la Ville de Concarneau**

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,  
VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8, R.411-5 et R.417-10,  
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles, L.2213-1 et suivants,  
VU, le Code de la Voirie Routière,

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre du concert organisé par TY FORN sis 204 rue de Lanriec, qui aura lieu le samedi 3 août 2024 de 19h00 à 01h00, il convient de réglementer la circulation et le stationnement, dans l'intérêt de la sécurité routière et publique,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : La circulation et le stationnement de véhicule de toute nature seront interdits rue de Lanriec, au droit de l'établissement Ty Forn (n° 204) :

**du samedi 3 août 2024 à 19h00 au dimanche 4 août 2024 à 01h00**

**ARTICLE 2** : Les signalisations de police seront mises en place par l'établissement Ty Forn, conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4** : Mme La Directrice Générale des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Madame la Directrice des Services Techniques et aux services concernés.

A CONCARNEAU, le 25 juillet 2024

LE MAIRE  
Marc BIGOT

26 JUL. 2024

Pour extrait certifié conforme,  
A CONCARNEAU, le 25 juillet 2024

LE MAIRE  
Marc BIGOT

26 JUL. 2024

Publication par voie d'affichage :  
du au